# **Exemples**

Mme C., 17 ans: 1ère consultation de santé sexuelle (CCP, prise en charge à 100 %); choix d'une contraception orale (prise en charge à 100 % en officine); bilan biologique à 3 mois (prise en charge à 100 % en laboratoire); consultation à 4 mois: choix d'arrêt de la contraception orale pour un DIU (prisen charge à 100 % en officine) + pose (JKLD001, prise en charge à 100 %).

Mme O., 22 ans: consultation pour renouvellement de contraception orale (C, prise en charge à 100 % et prise en charge à 100 % en officine); découverte d'une contreindication à la contraception, souhaite un implant (C, prise en charge à 100 % et prise en charge de l'implant à 100 % en officine); suivi annuel (C, prise en charge à 100 %); à 25 ans, changement d'implant pour 3 ans (C, prise en charge à 100 %)

M. P., 17 ans: 1ère consultation de santé sexuelle, souhaite l'anonymat (CCP, prise en charge à 100 %; NIR: 1 55 55 55 CCC 042); dépistage IST et spermogramme dans le cadre d'une contraception thermique, (prise en charge à 60 % en laboratoire sans anonymat); souhaite ordonnance de préservatifs (gratuits, pas besoin d'ordonnance jusqu'à 26 ans, 1boite/j en officine avec dispense de frais)

### **Contraceptifs remboursables**

- Certaines contraceptions orales
- Tous les dispositifs intra-utérins (hormonaux ou cuivre)
- Implants contraceptifs à l'étonogestrel
- Contraception progestative injectable
- Diaphragme
- 2 préservatifs (Eden® et Sortez couverts ! ® gratuits jusqu'à 26 ans, sans prescription, sans notion de genre, remboursables à 60 % après 25 ans si prescription)
- Contraceptions d'urgence hormonales (gratuites sans prescription, sans notion d'âge ou de genre)

# Ressources

**∀** Exemples d'ordonnances





Informations www.ameli.fr 🔅





Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception



Nouveautés
2022/2023 : Accès aux
contraceptifs pour les
moins de 26 ans

⇒ ⇒ Janvier 2023

Loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021

Décret n°2022-258 du 23 février 2022

Loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022

www.ancic.asso.fr contact@ancic.asso.fr

# Médecins & Sages-Femmes

# Première consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles (CCP)

La première consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) est intégralement prise en charge pour les femmes de moins de 26 ans auprès d'un médecin ou d'une sage-femme et pour les hommes de moins de 26 ans auprès d'un médecin.

Code CCP: tarif 46 € - Dispense d'avance de frais; prise en charge à 100 %

#### Consultations de suivi de contraception

Les consultations lors de la 1ère année d'utilisation, les consultations annuelles à partir de la 2ème année d'utilisation, les actes donnant lieu à la pose, au changement ou au retrait d'un dispositif contraceptif sont intégralement pris en charge pour les femmes de moins de 26 ans auprès d'un médecin ou d'une sage-femme et pour les hommes de moins de 26 ans auprès d'un médecin.

Code C ou code de l'acte - Dispense d'avance de frais ; prise en charge à 100 %

## Mineur·es Modalités de facturation Majeure·es

- Facturation et ordonnance isolées\*
- code exo 3 (sauf CCP); dispense d'avance de frais
- Demande de secret : NIR anonyme
   (2 55 55 55 CCC042/XX ou
   1 55 55 55 CCC042/XX) ; date de naissance exacte
- Pas de demande de secret : NIR de l'assuré·e mineur·e (ou de l'ouvrant droit) ou NIR anonyme si n'a pas sa carte vitale)

- Facturation et ordonnance isolées\*
- code exo 3 (sauf CCP); dispense d'avance de frais
- NIR de l'assuré·e de moins de 26 ans
- Pas de demande de secret possible (sauf en centre de santé sexuelle, ex-CPEF)
   Si pas de CV et attestation papier : FSE en mode dégradé ou FSP - Si ni CV ni attestation : FSP- Si AME prise en charge à 100% possible

\*Isolée = à part des autres prescriptions ou actes non liés à la contraception

#### **Officine**

Toute personne de moins de 26 ans ayant une couverture sociale, bénéficie d'une **dispense d'avance de frais (DAF)** pour tous les contraceptifs remboursables. La délivrance des contraceptifs est possible même sans présentation de la carte vitale.

Le ou la pharmacien ne a l'obligation de délivrer les contraceptifs (incluant les contraceptions d'urgence). Une demande de secret est possible pour les mineur es (suivant les mêmes modalités de facturation que pour les consultations).

## Laboratoire

Toute personne de moins de 26 ans ayant une couverture sociale, nécessitant un bilan biologique dans le cadre d'un suivi de contraception bénéficie d'une **dispense d'avance de frais**. La réalisation du bilan biologique est possible même sans présentation de la carte vitale (suivant les mêmes modalités de facturation que pour les consultations).

Une **demande de secret** est possible pour les mineur·es (suivant les mêmes modalités de facturation que pour les consultations).

#### Plus d'informations sur les modalités de



#### **facturation:**

Pharmacien·ne·s Médecin·s, SF, laboratoire·s

